

## Burundi : la situation des droits de l'homme demeure «très préoccupante», pour l'ONU

RFI, 17/09/2021 La commission d'enquête, mandatée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, a présenté, ce mercredi 15 septembre, son cinquième rapport. Établie en 2016, sa tâche consistait à l'origine à documenter les violations et atteintes aux droits de l'homme commises dans le pays en avril 2015, lors des premières manifestations contre la réélection de l'ex-président Pierre Nkurunziza. Évariste Ndayishimiye lui a depuis succédé en juin 2020. Les derniers travaux de la commission montrent néanmoins peu de changements depuis son investiture.

Doudou Diagne, président de la commission d'enquête de l'Organisation des Nations unies sur le Burundi, relève bien quelques gestes symboliques de la part du nouveau gouvernement comme la libération de certains journalistes et défenseurs des libertés. Mais pour lui, cela est insuffisant : « Depuis l'investiture du président Ndayishimiye, la commission note la persistance de violations graves de droits de l'homme dont certaines pourraient constituer des crimes contre l'humanité, et également la fermeture de l'espace démocratique et du refus persistant des autorités burundaises de dialoguer sur les questions des droits de l'homme. » Impunité pour les responsables de tortures Autre motif de préoccupation pour la commission d'enquête : l'impunité dont bénéficieraient les responsables de tortures, décès ou de disparitions. Des violences attribuées par les enquêteurs aux Imbonerakure, la ligue des jeunes du parti au pouvoir, et aux services de renseignement. Pour que la situation évolue au Burundi, il faut des changements structurels, selon Françoise Hampson, membre de la commission : « On ne peut pas parler de garantie des droits de l'homme. C'est arbitraire, ça dépend d'une volonté du président, s'il a envie de vous relâcher, vous êtes relâchés. Ce n'est pas un système d'état de droit. Pour avoir un système d'état de droit et un système de financement de l'État judiciaire qui fonctionnent, il faut avoir des changements structurels et jusqu'ici on ne les voit pas. Nos rapports pourraient aider les partenaires du Burundi et la communauté internationale à identifier là où ils peuvent peut-être aider le Burundi à évoluer dans la bonne direction, mais ça dépend d'abord de la bonne volonté du gouvernement, et jusqu'à nous avons vu aucun changement au plan structurel. » Peu d'évolution Depuis que la commission des Nations unies enquête sur la situation des droits de l'homme au Burundi, ses rapports signalent peu d'évolution. Les membres rappellent qu'ils n'ont pas pour rôle de provoquer une révolution, mais bien de renforcer l'ensemble des violations pour l'histoire et la justice. Ce rapport sera présenté devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies jeudi prochain. Ce sont ses pays membres qui décideront ensuite si le mandat de la commission d'enquête sur le Burundi doit être renouvelé ou non pour une sixième année.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});